



REPUBLIQUE TOGOLAISE

-----  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES  
FORESTIERES



COORDINATION NATIONALE REDD+  
-----

*Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et  
à la Dégradation des forêts (REDD+)*

AUTOEVALUATION PARTICIPATIVE DU PROCESSUS DE PREPARATION DU  
TOGO A LA REDD+

RESULTATS DES CONSULTATIONS REGIONALES PAR CATEGORIE DE  
PARTIES PRENANTES

*Région DES SAVANES*

**Composante 1 : Appui aux dispositifs nationaux de gestion de la préparation**

**Activités A13C1 du PTBA 2021**

**Financement : Don FCPF TF 0A8880 administré par le groupe de la Banque mondiale**

**Mai 2021**

## Table des matières

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	3
<b>2. Participation aux ateliers de consultation et d'auto-évaluation</b> .....	3
<b>3. Résultats de l'évaluation</b> .....	5
<b>CONCLUSION</b> .....	9
<b>ANNEXE</b> .....	10

## 1. INTRODUCTION

Le Togo a démarré son processus de préparation à la REDD+ depuis 2015. Il s'est fixé l'objectif de finaliser ses travaux de préparation à la REDD+ au 31 décembre 2021. Cependant, pour prouver qu'il est assez avancé dans la préparation à la REDD+ et que tous les outils nécessaires sont mis en place, finalisés et fonctionnels, il faut réaliser l'auto-évaluation participative de l'ensemble du processus avec les parties prenantes et le soumettre le R-Package au Comité des Participants du FCPF, pour approbation.

C'est dans ce cadre qu'une auto-évaluation participative du processus de préparation du Togo à la REDD+ est organisée en vue de procéder à une analyse autocritique commune de la Coordination Nationale REDD+ et des parties prenantes. Cette auto-évaluation permet de relever les points forts ainsi que les points faibles dans la mise en œuvre du R-PP du Togo et de proposer des actions pour améliorer les points faibles constatés. Les données et informations ainsi collectées contribueront à l'élaboration du R-Package.

Le présent rapport fait la synthèse des résultats de consultations des organisations de la société civile de la région des Savanes qui s'est déroulée le 03 et 04 mai 2021 à l'hôtel de Dapaong.

23 participants représentant les différentes organisations de la société civile de la région des Savanes ont pris part à cet atelier d'auto-

## 2. Participation aux ateliers de consultation et d'auto-évaluation

Au total, 27 acteurs de la société civile de la région des Savanes représentant 05 plateformes et structures sont invités à l'atelier de consultation et d'auto-évaluation. 23 acteurs sur les 27 attendus y ont effectivement pris part à l'atelier ; soit un taux de participation de 85% avec une représentativité des femmes à hauteur de 43%. Le tableau ci-dessous fait la synthèse des participants à l'atelier d'auto-évaluation de la région des Savanes.

Acteurs attendus		Acteurs ayant participé			
structures	Nombre de participants	structures	Hommes	femmes	Total
CNODD/ONG	8	CNODD/ONG	8	2	10
CNJ/CRJ	7	CNJ/CRJ	5	0	5
CFREDD	8	CFREDD	0	7	7
FETAPH	2	FETAPH	0	0	0
ONATEPH	2	ONATEPH	0	1	1
Total	27	Total	13	10	23

Les acteurs de la société civile de la région Centrale ont eu à évaluer les aspects suivants :

- Dispositifs/organes mis en place pour gérer le processus de préparation à la REDD+ ;
- Sensibilisation, participation et consultation ;
- Préparation de la stratégie nationale REDD+ ;
- Réalisation de l'évaluation environnementale sociale stratégique ;
- Préparation du mécanisme de gestion des plaintes ;
- Elaboration du mécanisme de partage de bénéfices

L'évaluation de ces aspects a consisté à faire une analyse autocritique objective sur chacun de ces aspects, à dégager leurs points forts et leurs points faibles puis à proposer les actions à mener pour améliorer les faiblesses constatées. Le tableau ci-dessous résume l'appréciation des acteurs de la société civile de la région Centrale.

### 3. Résultats de l'évaluation

N°	Aspects à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
1	Dispositifs/organes mis en place pour gérer le processus de préparation à la REDD+	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la gestion du processus REDD+, trois organes ont été mis en place au niveau central par un décret présidentiel. Ces organes sont :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Comité National REDD+ ;</li> <li>• La Coordination Nationale REDD+ ;</li> <li>• Le groupe national de travail REDD+</li> </ul> </li> <li>- Ce décret définit clairement leur mandat et leurs attributions Ce qui leur confère une légitimité juridique et institutionnelle.</li> <li>- Les plateformes des OSC ; les comités régionaux de développement durable (CRDD) ; les comités préfectoraux de développement durable (CPDD) ; les comités communaux de développement durable (CCDD) ; ont été également mis en place pour faciliter la coordination des actions sur le terrain.</li> <li>- Ces organes, comités et plateformes ont œuvré à l'évolution normale du processus REDD+ en accomplissant leurs tâches dans les délais et conformément à leur mandat.</li> <li>- Ensuite, la communication est permanente au sein des différentes parties prenantes.</li> </ul>		
2	Sensibilisation, participation et consultation	<p><b><u>Au niveau de la sensibilisation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de la stratégie de communication assortie d'un plan de communication.</li> <li>- utilisation des canaux de communication (site web REDD+, site web du MERF, radios, groupe de sketch, tweeter,</li> </ul>	Les sensibilisations n'ont pas touché certaines localités reculées.	Poursuivre les sensibilisations pour toucher toutes les localités.

		<p>Facebook, WhatsApp, magazine REDD+, affiches, téléphone, télévision, presse écrite et en ligne, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne organisation des jeunes et des femmes sur divers thématiques notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibilisations des femmes sur le processus REDD+</li> <li>• L'importance de la REDD+ ;</li> <li>• le changement climatique ;</li> <li>• la conservation des forêts naturelles ;</li> <li>• l'importance du reboisement ;</li> <li>• l'importance de l'utilisation des foyers améliorés ;</li> <li>• vulgarisation des fours et séchoirs solaire,</li> <li>• vulgarisation de la meule casamançaise ;</li> <li>• appui à la résilience des femmes à la COVID-19</li> <li>• etc..</li> </ul> </li> </ul> <p>Ces sensibilisations se font à travers les médias (Spots publicitaires, magazines, dossiers, reportages, conférences-débats...) la diffusion des sketches en langues locales.</p> <p>La contractualisation avec les médias a permis de faire la couverture médiatique de toutes les activités.</p> <p><b><u>Participation et consultation :</u></b></p> <p>Participation au processus REDD+ à travers les ateliers préfectoraux et régionaux pour la validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation aux études analytiques</li> <li>- validation des résultats d'études</li> <li>- validation du draft 1 et 2 de la stratégie nationale REDD+</li> <li>- validation du Mécanisme de Gestion des Plaintes,</li> <li>- validation du mécanisme de partage de bénéfices</li> <li>- consultation sur les EESS</li> </ul> <p>Ces consultations ont permis aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations, de donner leurs commentaires qui sont effectivement pris en compte.</p>		
--	--	---	--	--

3	Préparation de la stratégie nationale REDD+	<p>La stratégie nationale REDD+ a été élaborée dans une démarche participative, inclusive et itérative à travers les différents ateliers de consultations et de validations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans un premier temps, des études diagnostiques ont été réalisées pour comprendre les principaux moteurs de la déforestation en vue de proposer des options adéquates.</li> <li>- Les résultats de ces études ont permis de proposer le premier draft.</li> <li>- Les ateliers de consultation ont été organisés pour prendre en compte les points de vue des parties prenantes.</li> <li>- Suite à la consultation des parties prenantes, le premier draft a été amélioré pour produire les draft 2</li> <li>- Les EESS ont permis d’approfondir l’analyse des impacts et proposer la faisabilité des options stratégiques.</li> <li>- Une dernière consultation a permis de prendre en compte les préoccupations les acteurs pour produire la version finale.</li> <li>- Validation participative de la version finale par les parties prenantes,</li> <li>- L’approbation de la stratégie nationale par le comité national REDD+</li> <li>- L’adoption du document de stratégie par le gouvernement</li> <li>- Inscription de REDD+ dans le PND</li> </ul>		
4	Réalisation de l’évaluation environnementale sociale stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l’évaluation environnementale sociale stratégique est réalisée avec l’implication des parties prenantes.</li> <li>- La réalisation de l’évaluation environnementale sociale stratégique a permis la prise en compte des préoccupations des parties prenantes.</li> <li>- Elle a également permis de faire l’analyse de faisabilité des différentes options stratégiques pour finaliser l’élaboration de la stratégie nationale REDD+.</li> </ul>	Le Togo ne dispose pas d’un cadre juridique qui règlemente les EESS	Accélérer la l’adoption du décret EESS en cours d’élaboration

5	Préparation du mécanisme de gestion des plaintes	<p>Le mécanisme de gestion des plaintes est élaboré de façon participative et inclusive. Deux MGP ont été élaboré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un MGP de la phase de préparation qui traite des plaintes en lien avec les activités de la phase de préparation,</li> <li>• Un MGP de la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ qui a pour champ d'action les activités qui seront menées pendant cette phase,</li> <li>- Ces deux MGP permettent d'éviter, d'atténuer ou de minimiser les plaintes qui pourraient entraver la mise en œuvre des actions,</li> <li>- Ces deux MGP ont été élaboré à travers des ateliers de consultation en prenant en compte particulièrement les préoccupations des groupes vulnérables.</li> </ul>	Les organes de gestion des plaintes tels que mis en place actuellement ne facilitent pas l'accessibilité du MGP au niveau des communes et des cantons	Mettre en place des organes de gestion de MGP au niveau des communes et des cantons.
6	Elaboration du mécanisme de partage de bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration du MPB a été faite de façon participative et inclusive</li> <li>- Le MPB est une directive qui va encadre la gouvernance carbone,</li> <li>- Le MPB incite et encourage les acteurs à reboiser davantage</li> <li>- Le MEF a été retenu comme option institutionnelle pour abriter et gérer les fonds carbonés,</li> <li>- Il a été proposer l'élaboration d'un texte exclusif pour servir d'option juridique</li> </ul>	Le MPB n'est pas suffisamment connu des acteurs sur le terrain	Diffuser davantage le MPB
7	Elaboration du NRF			
8	Mise en place du SNSF			

## **CONCLUSION**

Les acteurs de la société civile observent que globalement, le processus de préparation à la REDD+ s'est déroulé de façon satisfaisante. Les organes de coordination et de gestion des actions REDD+ ont été effectivement opérationnelles et ont fonctionné conformément à leur mandat. Les sensibilisations ont permis de toucher les différentes couches sociales à travers la stratégie de communication mise en place. La stratégie nationale REDD+ et les instruments de sauvegarde ont été élaborés de façon participative et inclusive avec leur adoption par le gouvernement. Le défi majeur reste la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Cependant, les acteurs de la société civile de la région des Savanes observent les faiblesses suivantes :

- Les sensibilisations n'ont pas touché certaines localités reculées
- Le Togo ne dispose pas d'un cadre juridique qui règlemente les EESS
- Les organes de gestion des plaintes tels que mis en place actuellement ne facilitent pas l'accessibilité du MGP au niveau des communes et des cantons
- Le MPB n'est pas suffisamment connu des acteurs sur le terrain

## **RECOMMANDATIONS**

En guise de recommandations pour juguler les faiblesses ci-dessus les OSC de la région des Savanes suggèrent :

- Poursuivre les sensibilisations pour toucher toutes les localités.
- Accélérer la l'adoption du décret EESS en cours d'élaboration
- Mettre en place des organes de gestion de MGP au niveau des communes et des cantons.
- Diffuser davantage le MPB

## **ANNEXE**

- Liste de présence